

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 1/12



MEIKO ACTIVE FR 80

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKO ACTIVE FR 80

N° de l'article:

CH

UFI:

JTJS-R99P-QX64-H6D3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

meiko Suisse AG

Industriestraße 9

8117 Fällanden

Switzerland

Téléphone: +41(0)448062626

E-mail: info@meiko-suisse.ch

Site web: www.meiko-suisse.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 2/12



MEIKO ACTIVE FR 80

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

l'hydroxyde de potassium; l'hypochlorite de sodium

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 3/12



MEIKO ACTIVE FR 80

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3 Numéro d'identification UE: 019-002-00-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487136-33	I'hydroxyde de potassium Acute Tox. 4 (H302), Skin Corr. 1A (H314) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5% Skin Corr. 1B; H314: 2% ≤ C < 5% Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤ C < 2% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2% Eye Irrit. 2; H319: 0,5% ≤ C < 2%	5 – 25 pds %
n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488154-34	I'hypochlorite de sodium Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314) Danger EUH031 Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) C ≥ 5%	1 – 2 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer des dents la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 4/12



MEIKO ACTIVE FR 80

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 5/12



MEIKO ACTIVE FR 80

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger du rayonnement solaire.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B - Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	l'hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	① 2 mg/m ³ ⑤ (einateembare Fraktion)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
l'hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	1,55 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	3,1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	1,55 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 6/12



MEIKO ACTIVE FR 80

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	3,1 mg/m³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	0,21 µg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	0,042 µg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	0,03 mg/l	① PNEC Station d'épuration
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	11,1 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) > 0,2mm Temps de pénétration 480 min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: jaune clair

Odeur: Chlore

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	14	20 °C		
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 °C			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	non applicable			
Taux d'évaporation	non déterminé			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 7/12



MEIKO ACTIVE FR 80

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Température d'auto-inflammation	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	≈ 1,2 g/cm ³	20 °C		
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Le produit lui-même n'est pas combustible. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Métaux légers

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Chlore

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
l'hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	DL50 par voie orale: =333 mg/kg (Rat) OCDE 405
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	DL50 par voie orale: =1 100 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >20 000 mg/kg (Lapin) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >10,5 mg/l (Lapin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 8/12



MEIKO ACTIVE FR 80

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
l'hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	CL50: =80 mg/l 4 d (poisson, Gambusia affinis (Poisson moustique))
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	CL50: =0,06 mg/l 4 d (poisson) NOEC: =0,04 mg/l 12 d (poisson)

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
l'hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	non applicable	
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	non applicable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K _{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
l'hydroxyde de potassium	-3,88	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 9/12



MEIKO ACTIVE FR 80

Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3		
l'hypochlorite de sodium n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3	-3,42	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
l'hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3266	UN 3266	UN 3266	UN 3266

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 10/12



MEIKO ACTIVE FR 80

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION HYPOCHLORITE EN SOLUTION-)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION HYPOCHLORITE EN SOLUTION-)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION-HYPOCHLORITE SOLUTION-)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION-HYPOCHLORITE SOLUTION-)
--	--	--	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

 8	 8	 8	 8
--	--	--	--

14.4. Groupe d'emballage

II	II	II	II
----	----	----	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Non	Non	Non	Non
-----	-----	-----	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kmler): 80 Code de classification: C5 code de restriction en tunnel: (E) Remarque:	Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: C5 Remarque:	Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-A, S-B Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Remarque:
---	---	---	--

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 11/12



MEIKO ACTIVE FR 80

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0%

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15-30% phosphates

<5% agents de blanchiment chlorés

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 oct. 2021

Date d'édition: 7 oct. 2021

Version: 2

Page 12/12



MEIKO ACTIVE FR 80

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente